



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours recrutement et formation
Section A

Affaire suivie par :
Josiane DURY

Tél. : 04 37 27 24 94
josiane.dury@intradef.gouv.fr

Lyon, le **09 JUIN 2020**

N^o 1188 /ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BCRF/SA

NOTE D'INFORMATION MODIFICATIVE

relative à l'organisation de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^e classe
du ministère de la défense, au titre de l'année 2020

A l'attention des destinataires *in fine*

- REFERENCES :
- a) Décret n° 76-1110 du 29 novembre 1976 modifié relatif au statut particulier du corps des agents techniques du ministère de la défense ;
 - b) décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
 - c) décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
 - d) arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
 - e) arrêté du 23 octobre 2007 modifié fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'agents techniques du ministère de la défense ;
 - f) arrêté du 5 février 2010 modifié fixant la liste des spécialités ouvertes à chaque niveau de recrutement dans le corps des agents techniques du ministère de la défense ;
 - g) arrêté du 28 décembre 2017 modifié relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;
 - h) arrêté du 20 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^e classe du ministère de la défense ;
 - i) arrêté du 19 mai 2020 reportant le calendrier des épreuves des concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^e classe du ministère de la défense ;
 - j) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006 781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires ;
 - k) note d'information n° 49 du 9 janvier 2020 relative à l'organisation de concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^{ème} classe du ministère de la défense, au titre de l'année 2020.

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^e classe du ministère de la défense (ATPMD2C), au titre de l'année 2020.

Pour le périmètre du CMG de Lyon, le nombre de postes offerts à ces concours est fixé à **11** dont **6** pour le concours externe et **5** pour le concours interne, répartis sur 2 spécialités, à savoir :

Spécialités	Externe	Interne
Magasinage – gestion des stocks	4 postes	3 postes
Métiers de la restauration, hébergement – loisirs	2 postes	2 postes

Ces concours sont organisés en application des dispositions du décret du 29 novembre 1976 modifié et de l'arrêté du 23 octobre 2007 modifié cités en références.

A la suite de la suspension des recrutements, à la date du 16 mars 2020, due à la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, le calendrier des concours pour le recrutement d'agents techniques principaux de 2^{ème} classe du ministère de la défense, au titre de l'année 2020, qui avait fait l'objet de la note du 9 janvier 2020 de référence k), a été modifié comme suit :

L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne initialement prévue le 19 mars 2020 est reportée au **mardi 16 juin 2020**.

L'épreuve d'admission des concours externe et interne, comportant une épreuve pratique suivie d'une épreuve orale d'entretien avec le jury, initialement prévue à compter du 2 juin 2020, débutera à partir du **mardi 15 septembre 2020**.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information modificative d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

Destinataires pour attribution :

pour diffusion à vos correspondants locaux relevant de votre périmètre de compétence

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

SPAC

GSBdD Clermont-Ferrand

GSBdD Lyon-Mont-Verdun

GSBdD La Valbonne

GSBdD Valence

GSBdD Grenoble-Annecy-Varces

DAS Gendarmerie Rhône-Alpes

ONACVG Ain - Allier - Ardèche - Cantal - Drôme - Haute Loire - Haute Savoie - Isère - Loire – Puy-de-Dôme - Rhône – Savoie

Destinataires pour information :

Syndicat CFDT

Syndicat FO

Syndicat UNSA

Syndicat CGT

Syndicat CGC

Syndicat CFTC

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE

CMG Lyon – déléguée régionale handicap

CMG Lyon – DGA

CMG Lyon – officier de sécurité